Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROMOTION DE LA PRODUCTION VITICOLE

Adaptation des taxes en faveur de l'Office des vins vaudois

A la demande de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois, le Département de l'économie a décidé d'augmenter les taxes acquittées auprès de l'Office des vins vaudois (OVV) par les vignerons et les encaveurs. Cette hausse est destinée à renforcer les ressources consacrées à la promotion des vins vaudois confrontés à une concurrence très forte, notamment des vins étrangers. L'objectif de cette mesure est d'accroître la notoriété des vins vaudois et d'améliorer la connaissance du marché.

Dans un contexte très concurrentiel, où la part de marché du vin se réduit, la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois a souhaité donner davantage de moyens à la promotion de la production vaudoise. A sa demande, le Département de l'économie a procédé à une hausse des taxes prélevées auprès des exploitants, vignerons et encaveurs. Ces taxes se fondent sur les surfaces de vignes et les volumes de vins. En 2011, les taxes dites "à la surface" passent de 3,5 centimes par m2 de vigne à 6 centimes/m2. Les taxes "à l'encavage", jusqu'ici fixées à 2 centimes par litre de vin de classe AOC et Grand cru, passent à 4 centimes/l.

Les sommes issues de l'augmentation de ces deux taxes seront réparties entre actions de promotion à diverses échelles: régionale, cantonale et nationale. Une partie de la taxe sur l'encavage servira à créer un Observatoire du marché.

Jusqu'ici financée de manière indépendante et sur une base volontaire, la promotion régionale bénéficiera sur la base de projets de cette nouvelle ressource reversée par l'intermédiaire des interprofessions régionales. Chaque lieu de production et l'ensemble de la profession devront pouvoir bénéficier des actions de promotion ainsi générées.

L'Office des vins vaudois pourra aussi intensifier ses actions de promotion à l'échelle cantonale. Les ressources supplémentaires apportées à la promotion nationale permettront de cofinancer une campagne de grande envergure menée cette année par

Swiss Wine Promotion, mandatée par l'Interprofession de la vigne et des vins suisses.

Exclusivement financé par la taxe à l'encavage, l'Observatoire du marché sera mis sur pied. Ce nouvel instrument devra fournir aux professionnels des données utiles et exploitables: renseignements sur les tendances du marché et les possibilités de les anticiper, connaissance détaillée de l'offre et de la demande de vins vaudois par appellation pour mieux cibler les souhaits des consommateurs. Enfin, il contribuera à mesurer l'efficacité des campagnes de promotion réalisées. Ces données devront être aisément accessibles à tous les producteurs, encaveurs et négociants, et se présenter de manière simple, pratique et vulgarisée. Il conviendra d'en estimer l'efficacité au terme d'une période de fonctionnement de deux à trois années.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mars 2011

DEC, Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture, 021 557 92 68